



**Diagnostic  
territorial**

**Stratégie transfrontalière de  
développement pour  
l'Arc jurassien franco-suisse**

**Document de synthèse**

**DOCUMENT DE TRAVAIL  
POUR CONSULTATION**

**Octobre 2014**

Etude réalisée par la



# 1. MOBILITES TRANSFRONTALIERES

---

## Espace physique et poids démographique des agglomérations

Les départements du Territoire de Belfort, du Doubs et du Jura côté français et les cantons du Jura, de Berne, de Neuchâtel et de Vaud côté suisse composent le territoire d'étude de l'Arc jurassien transfrontalier. Situé entre les deux grandes agglomérations transfrontalières de Bâle, au nord, et de Genève, au sud, le territoire étudié est occupé dans partie centrale par le Massif du Jura qui rend la circulation transfrontalière difficile, notamment en période hivernale. Trois ensembles urbains dominent ce territoire transfrontalier : seules les agglomérations de Besançon et Belfort-Montbéliard côté français et celle de Lausanne côté suisse dépassent les 200 000 habitants.

## De nombreux axes routiers et flux, moins de réseaux de transports collectifs

Si chaque versant de l'Arc Jurassien est bien connecté au réseau autoroutier national, le massif du Jura ne dispose que d'une seule liaison autoroutière dans sa partie nord (la Transjuranne). Dans le reste du massif, les points de passage frontaliers correspondent à des routes nationales ou départementales, parfois insuffisamment dimensionnées par rapport au trafic frontalier. Au niveau ferroviaire, le territoire transfrontalier est confronté à un risque de contournement par les lignes à grande vitesse par le nord (Paris-Bâle-Berne) et par le sud (Paris-Genève-Lausanne). Les seules lignes TER existantes connaissent une fréquentation inégale, tantôt saturées aux heures de pointe, tantôt sous-fréquentées. Par ailleurs, hormis deux lignes de bus (Pontarlier-Fleurier et Frasnè-Vallorbe), il n'existe pratiquement aucune ligne publique transfrontalière. Quelques lignes de bus privées opérées par des entreprises horlogères suisses sont néanmoins à signaler, sans pour autant faire l'objet d'un inventaire précis.

## Paradoxe de l'importance des flux transfrontaliers et des migrations pendulaires en dépit d'un massif à traverser et des conditions climatiques défavorables une partie de l'année (atypique par rapport aux autres frontières)

Le territoire se caractérise par un marché de l'emploi transfrontalier très actif, avec une concentration des entreprises horlogères suisses à proximité de la frontière française et de la main d'œuvre qui y vit. Le sous-dimensionnement des infrastructures routières est corrélé à une offre transfrontalière en transports publics très limitée. Ainsi, les frontaliers utilisent dans leur grande majorité leur véhicule personnel, ce qui a un impact sur la congestion routière et sur le stationnement à proximité des lieux de travail. Pour remédier à cette situation, des solutions ponctuelles ont été apportées par les autorités locales : augmentation de la fréquence des lignes

TER ou de bus, développement navettes privées ; promotion du covoiturage ou création de parkings-relais en centre-ville ou à proximité des entreprises.

### **Des migrations alternantes qui ne se doublent pas d'une interpénétration résidentielle**

L'interpénétration résidentielle franco-suisse (la part des Français vivant côté suisse et la part de Suisses vivant côté français par rapport à la population totale) au sein du territoire étudié est relativement faible en comparaison avec les régions voisines (agglomérations de Bâle et de Genève). Si le nombre de Suisses vivant côté français est faible, les Français vivant côté suisse (notamment dans le canton de Neuchâtel et dans le district de Nyon) sont à considérer comme des expatriés et ne participent pas à proprement parler à l'intégration transfrontalière du territoire. En matière d'emploi frontalier, l'Arc jurassien suisse comptait 33 400 frontaliers en 2010, soit 6 % des emplois. D'après les données suisses (3ème trimestre 2012), les frontaliers vivant en Franche-Comté travaillent à 96% dans les 4 cantons de l'Arc jurassien. Les cantons qui concentrent le plus de frontaliers sont ceux de Vaud avec plus de 10 000 travailleurs frontaliers et de Neuchâtel avec près de 10 000 frontaliers.

Ces flux se concentrent entre la zone du Haut-Doubs (Morteau, Pontarlier) et les cantons de Neuchâtel (Le Locle, la Chaux de Fonds) et de Vaud (Vallée de Joux). Dans les départements du Territoire de Belfort et du Jura les flux transfrontaliers sont moins intenses et se font avec leurs cantons voisins, Jura et Vaud.

Contrairement au profil socio-professionnel des zones d'emplois proches de Bâle et de Genève (professions intermédiaires, employés et cadres), les frontaliers francs-comtois sont en grande majorité des ouvriers qualifiés travaillant dans l'industrie horlogère.

## **2. ECONOMIE ET FORMATION**

---

### **Cadrage économique : prévalence de l'industrie, points communs et points de différenciation franco-suisse**

Dans la zone frontalière, l'Arc jurassien se caractérise par une part importante d'emplois dans le secteur secondaire, dépassant même parfois 40 % du total des emplois (cantons français de Morez, Pontarlier, Maïche, Montbéliard et districts suisses de Porrentruy, des Franches-Montagnes, du Jura-Bernois, de La Chaux-de-Fonds, du Locle et du Val-de-Travers). De fait, l'emploi dans le secteur primaire est moins marqué, si ce n'est pour les cantons français de Saint-Hyppolite, de Pierrefontaine-les-Varans et de Montbenoît et pour le district suisse des Franches-Montagnes. L'emploi dans le secteur tertiaire est également moins important dans la zone frontalière, il se concentre dans les villes (Neuchâtel, Arc lémanique, Besançon, Belfort).

Le tissu économique entre partie suisse et partie française présente donc des points communs, parmi lesquels une forte prévalence de l'industrie de précision – dont l'industrie horlogère, mais aussi des productions « microtechniques » ou « micromécaniques » – une main d'œuvre formée à ces techniques industrielles de précision, de petites entreprises présentant des savoir-faire très spécialisés. Les parties suisse et française présentent également des faiblesses comparables : elles dépendent très fortement du secteur industriel et de grands donneurs d'ordre souvent extérieurs à l'Arc jurassien.

Des points de différenciation sont présents dans les conditions cadres (impôts et charges moins élevés pour les entreprises en Suisse) et dans le coût de la vie (plus élevé en Suisse, avec également une imposition des ménages plus forte). Ils créent des situations où la position de travailleur frontalier (salaire perçu en Suisse et imposition au domicile en France), bénéficiant en outre du taux de change favorable, est particulièrement intéressante sur le plan financier. Le manque de main d'œuvre en Suisse entraîne donc une localisation d'entreprises dans la zone frontalière suisse, ce qui conduit à une croissance de la population dans la zone frontalière française.

### **Faible interdépendance économique transfrontalière**

En dépit de fortes potentialités (bois, tourisme, recherche et innovation industrielle – avec des possibilités de complémentarité dans la recherche), les tissus économiques français et suisses nouent peu de relations économiques entre eux (exceptée la sous-traitance horlogère française, dépendante d'entreprises suisses). L'interdépendance économique existe donc essentiellement à travers la main d'œuvre (travailleurs frontaliers).

### **Activités horlogères spécifiques à l'Arc jurassien**

L'Arc jurassien se caractérise par une très forte concentration d'activités horlogères, la Franche-Comté et l'Arc jurassien suisse concentrant chacun 60 % des emplois horlogers respectivement de la France et de la Suisse (la Suisse comptant environ vingt-deux fois plus d'emplois horlogers que la France). L'emploi horloger dans l'emploi total est particulièrement important dans les cantons français ou les districts suisses proches de la frontière (presque tous les districts suisses frontaliers et les cantons français de Morteau et de Maîche). Suivant une logique historique, cette implantation horlogère s'est plus particulièrement affirmée ces dernières années côté suisse (le label « Swiss made » étant particulièrement recherché), tandis que côté français, la croissance des emplois horlogers s'effectue plus à Besançon, dans le SAV des marques suisses.

### **Interactions touristiques transfrontalières limitées**

En matière touristique, l'Arc jurassien est fortement différencié entre côté français et côté suisse. D'abord en termes de nuitées, la Franche-Comté en totalisant plus de 16 millions, contre un peu

plus d'un million pour le périmètre suisse de Jura – Trois Lacs. Ensuite, en termes d'origine géographique de la clientèle étrangère (15 % des nuitées françaises, 35 % des suisses), côté français la clientèle néerlandaise étant particulièrement représentée. Enfin, la qualité de l'offre est inégale : plutôt haut de gamme en Suisse et entrée-moyenne gamme en France, l'offre dans la zone strictement frontalière est toutefois souvent de moindre qualité en Suisse. La promotion du tourisme souffre de labels trop nombreux et différents, peu lisibles. L'Arc jurassien franco-suisse (dont la frontière elle-même) est très rarement mis en valeur dans son ensemble. Rares sont les initiatives qui proposent aux touristes de traverser la frontière, surtout côté suisse. Seule la publication fin 2013 d'un guide du Routard de l'Arc jurassien permet d'avoir, pour la première fois, une lecture transfrontalière de l'offre touristique.

### **Agriculture et sylviculture, pas de synergies communes actuellement**

En matière agricole et sylvicole, il existe très peu d'interactions transfrontalières. Le potentiel agricole transfrontalier apparaît comme faible (hormis des projets de gestion du paysage, en lien avec le changement actuel en Suisse de gestion des subventions agricoles, ou des projets de recherche et d'innovation). En revanche, la sylviculture et le traitement du bois sont des activités pouvant gagner à se structurer en transfrontalier (filières bois énergie et bois construction notamment). La labellisation des produits en cours peut permettre de promouvoir un affichage transfrontalier des produits sylvicoles (Bois du Jura).

### **Complexité de la coopération en matière de formation initiale**

La formation transfrontalière est un sujet qui a beaucoup focalisé l'attention des acteurs de la coopération (notamment parce que de nombreux jeunes diplômés français trouvent des emplois en Suisse – formation horlogère, microtechniques, infirmiers et aides-soignants), sans pour autant obtenir des résultats à la mesure des moyens engagés (groupes de travail, études mais impossibilité de mettre en place un apprentissage transfrontalier ou des formations communes). Les deux systèmes de formation étant extrêmement différents (financement des écoles, participation des entreprises, etc.), il convient plutôt de développer des actions communes sur les rapprochements possibles. En la matière, la désaffection pour les filières de formation aux métiers techniques des deux côtés de la frontière pourrait constituer une piste d'action.

Les universités et écoles tertiaires techniques ont en revanche mis en place de nombreux partenariats, jouant sur leurs complémentarités (échanges d'étudiants, de professeurs, voire poursuite des études possible de l'autre côté de la frontière) – projet « Arc Europe ». Ces partenariats reposant sur des connaissances interpersonnelles, se posent des difficultés liées au changement fréquent de personnel de direction côté français. Les universités d'enseignements plus généraux et de recherche ont également mis en place des projets communs, notamment en matière de recherche (une majorité entre l'Université de Franche-Comté et l'EPFL), mais la

progression pourrait être plus forte en synergies, notamment dans le cadre de parcours communs entre étudiants, avec l'ensemble des universités de l'Arc jurassien.

### **Nécessaire accompagnement de la mobilité professionnelle transfrontalière**

La mobilité professionnelle des travailleurs frontaliers doit être facilitée en transfrontalier, dans la mesure où une carrière professionnelle doit s'envisager des deux côtés de la frontière. Cet accompagnement a donné lieu à des projets en matière de validation des acquis de l'expérience et de reconnaissance des diplômes. Une des principales difficultés est cependant de connaître les besoins en matière de formation professionnelle (accompagnement dans la carrière des salariés), comme avait commencé à le mesurer un projet, malheureusement sans suites, dans le Haut-Doubs sur une plateforme transfrontalière de formation professionnelle.

## **3. POPULATIONS ET CADRE DE VIE**

---

### **Dynamiques démographiques contrastées**

Les dynamiques démographiques à l'œuvre sur le territoire de l'Arc jurassien montrent des contrastes tant en franco-français qu'en franco-suisse. Les écarts de densité de population sont moindres du côté suisse, plus urbanisé (Arc lémanique, Neuchâtel et Berne), que du côté français, plus rural et peu dense hormis les principales agglomérations (Besançon, l'aire urbaine, Vesoul et Dôle).

Sur le versant suisse, si la croissance démographique est plus forte dans la partie sud autour de l'Arc lémanique qui profite du développement économique des métropoles de Genève et de Lausanne, elle est plus faible au nord (cantons de Neuchâtel, du Jura ou de Berne-Nord), confrontée notamment à une déprise démographique dans certains districts (Val de Travers, le Locle, Porrentruy). Côté français, on note une forte croissance démographique, en particulier en périphérie de l'agglomération bisontine, au sein des communes situées le long des axes routiers reliant Besançon à la frontière et dans le canton de Mouthe profitant de la dynamique de la vallée de Joux. Les marges de la Franche-Comté (nord de la Haute-Saône, sud du département du Jura), plus rurales et éloignées des centres urbains, connaissent une déprise démographique.

La structure par âge fait apparaître un clivage transfrontalier relativement important. Le versant français, caractérisé par une population plus jeune (notamment dans le Doubs et le sud de la Haute-Saône) s'oppose à un versant suisse plus vieillissant (à l'exception du canton de Vaud, du district du Locle et des Franches-Montagnes pour le Canton du Jura). En lien avec la capacité d'attraction économique du versant suisse, la part des adultes en âge de travailler y est plus importante. Côté français, on les retrouve dans les agglomérations (Besançon, Aire urbaine, Dole) et le long de la frontière (Morteau, Mouthe, Morez) où le nombre d'actifs frontaliers est le plus

important. Les plus de 60 ans se répartissent de manière homogène sur le territoire avec tout de même une concentration plus forte côté français, aux confins de la Franche-Comté.

### **Des modes d'habiter différents de part et d'autre**

La proportion de maisons individuelles (ou « villas ») est trois fois plus élevée du côté français (58,6 %) que dans la partie suisse de l'Arc jurassien (20 %). La pratique de l'habitat en maison individuelle n'est pas spécifique à la région Franche-Comté, mais est un référent culturel français.. Le paysage du versant français, notamment dans sa zone frontalière, est en outre beaucoup plus sujet au mitage que le côté suisse. C'est une conséquence de l'étalement urbain provoqué par la construction de maisons individuelles, en particulier par les frontaliers qui viennent s'installer en périphérie des bourgs et des villages où les prix du foncier sont plus abordables. Côté suisse, le mitage du territoire est limité par une pratique de la densité urbaine plus forte et un droit à l'urbanisation plus contraignant.

Pour ce qui est du statut d'occupation des logements, la proportion de propriétaires est plus importante dans l'Arc jurassien français (60,5 %, un tiers dans les principales agglomérations) que dans son versant helvétique (26,3 %, 10% à Neuchâtel et Bienne).

En Suisse, l'accession à la propriété est freinée par le niveau des prix, les modalités d'accession à la propriété, la rareté de l'offre et la très bonne qualité du parc locatif en mains privées. Côté français, l'accession à la propriété est facilitée par un pouvoir d'achat élevé des salariés en Suisse, un positionnement plus accompagnateur des banques françaises dans ce domaine, le prestige et l'image de la propriété et la moindre qualité du parc locatif existant.

Concernant les prix du logement côté français, on constate qu'en dehors de la capitale régionale, ce sont les communes de la bande frontalière où l'immobilier est le plus cher en raison de la présence des frontaliers et de nombreuses résidences secondaires. L'accessibilité au logement est problématique pour les résidents qui ne bénéficient pas de revenus frontaliers. Certains d'entre eux doivent s'éloigner de la bande frontalière pour trouver à se loger, victimes d'un processus d'éviction spatiale.

Ainsi, l'ensemble de ces caractéristiques conduisent à une urbanisation qui s'est développée essentiellement côté français ces dix dernières années. Une coordination transfrontalière sur les questions d'urbanisme et sur la production de logement pourrait permettre une meilleure cohérence sur les productions de logement, sur la mobilité domicile-travail et sur le raccourcissement entre le lieu de travail et lieu de résidence.

## **Particulièrement peu de projets communs en matière d'équipements et de services à la population**

Hormis les transports, la thématique des services à la population et des équipements est extrêmement peu abordée dans l'Arc jurassien franco-suisse, tant dans les documents de planification que par les acteurs rencontrés sur le terrain. Un projet « TIC Vallée de l'Orbe » a cependant permis de financer la construction d'une infrastructure de fibre optique permettant d'interconnecter la Vallée de Joux et le Haut-Jura.

En matière de santé, la coopération se fait uniquement en matière d'urgences (convention entre l'Hôpital du Jura et le Centre hospitalier de Belfort-Montbéliard). En effet, même si des potentialités de coopération sont identifiées (mise en commun d'équipements de santé et également via les contrats locaux de santé français), les acteurs de la santé attendent la conclusion d'un accord-cadre franco-suisse permettant de conclure des accords localement entre cantons et Agence régionale de santé.

Concernant les équipements, il est à noter une fréquentation transfrontalière très ponctuelle de certains équipements de loisirs (piscines, patinoires, etc.) de la part des travailleurs frontaliers. Si certains équipements culturels attirent aussi des personnes de l'autre côté de la frontière, la pratique reste faible. Enfin, les Suisses profitent du taux de change actuellement avantageux pour fréquenter les équipements commerciaux français, notamment à Pontarlier, où le tissu commercial est hypertrophié au regard d'une agglomération de cette taille, ainsi que dans l'Aire urbaine.

## **Coopération environnementale à intensifier**

La coopération environnementale fonctionne de manière inégale dans l'Arc jurassien. Bien développée pour l'eau entre les services de l'Etat en région, l'OFEN et l'OFEV sur la gestion hydrologique du Doubs, elle se concrétise également pour les collectivités à travers le contrat de rivière transfrontalier Allaine. Sur les autres thématiques, l'existence de deux parcs naturels (Haut-Jura et Jura vaudois) ainsi que d'un projet de parc commun autour du Doubs (Parc du Doubs suisse et candidature de parc portée par le Pays horloger en France) présente toutes les potentialités d'une coopération localement poussée dans les domaines de compétences des parcs. Hormis quelques actions ponctuelles, la coopération entre les parcs reste à intensifier.



## 4. ANALYSE MULTI-NIVEAUX DE LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE

---

### Analyse des projets de coopération transfrontalière (INTERREG IV A)

L'analyse géographique du programme INTERREG France – Suisse permet de constater une forte concentration à Besançon des chefs de file côté français (Conseil régional, Université de Franche-Comté), qui contraste avec une répartition plus équilibrée des chefs de file côté suisse entre les quatre cantons de l'Arc jurassien. Les chefs de file types les plus nombreux sont des collectivités locales côté français (conseil régional, conseils généraux) ainsi que l'Université de Franche Comté alors que plutôt des associations, des entreprises côté suisse sans oublier l'Office fédéral des transports et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

La coopération transfrontalière s'articule ainsi autour d'un axe département du Doubs – Canton de Neuchâtel, où se concentrent la plupart des chefs de file de projets portant en particulier sur les thématiques économie et aménagement du territoire.

Le différentiel franco-suisse est plus important lorsqu'on compare les budgets alloués aux différents projets. 57 % du total des fonds est alloué à la Franche-Comté, la Confédération suisse ne cofinçant que certaines thématiques dans le cadre de sa politique régionale.

Pour ce qui est de la répartition du budget total des partenaires (FEDER et contreparties) côté français, le territoire départemental du Doubs bénéficie de 76% des fonds.

Concernant la répartition thématique, les partenaires francs-comtois ont été surtout impliqués dans des projets portant sur la mobilité et l'aménagement du territoire, tandis que les projets des partenaires suisses ont principalement concerné les domaines de l'appui aux entreprises et de la recherche.

Enfin, en analysant le budget total des projets par habitant, on constate que l'impact territorial du programme a été plus important côté français (40 euros/habitant) que côté suisse (20 euros/habitant).

### Coopération à l'échelle de l'Arc jurassien : région Franche-Comté, services déconcentrés de l'Etat, fonctionnement des quatre cantons suisses

L'analyse des documents de planification francs-comtois indique une orientation progressivement affirmée vers la problématique transfrontalière, dans la mesure où les projets qui y sont liés peuvent être bénéfiques pour le développement du territoire. La prise de conscience de potentialités communes a eu lieu, mais les propositions concrètes d'action ne sont pas encore mentionnées dans ces documents. Quant à l'organisation de la coopération, la Région Franche-

Comté revendique une place centrale, mais les liens avec les autres collectivités, parfois plus en retrait, sont à construire et les moyens techniques pourraient être intensifiés.

Côté suisse, en dépit du caractère innovant de la création d'**arcjurassien.ch**, association intercantonale chargée de la coordination mais à l'équipe technique réduite, il apparaît que la coopération transfrontalière est souvent insuffisamment valorisée à l'intérieur de chaque canton, avec de très grandes différences entre eux.

L'organisation administrative et technique étant très différente de part et d'autre de la frontière, il importe que chacun des acteurs techniques puisse identifier ses homologues de l'autre côté de la frontière, pour une coopération aboutie ; or cette identification manque, souvent faute de temps et de priorisation pour les techniciens à consacrer aux sujets de coopération. A cet égard, des actions telles que des journées de formation et de présentation du fonctionnement de l'autre pays sont demandées par un grand nombre d'acteurs interrogés.

### Coopération à l'échelle intermédiaire (conseils généraux et cantons)

A l'échelle des conseils généraux et des cantons, les actions de coopération sont inégalement développées en fonction des collectivités, mais restent ponctuelles.

Ainsi côté français, les conseils généraux du Territoire de Belfort et du Doubs ont signé des accords de coopération respectivement avec le Canton du Jura et **arcjurassien.ch**, le Conseil général du Jura restant plus en retrait. Il apparaît cependant que les différents territoires infra-départementaux sont très inégalement concernés par la coopération ou n'en ont pas la même vision : il manque ainsi une coordination départementale et régionale des acteurs de la coopération.

Côté suisse, les quatre cantons se distinguent fortement en matière de coopération, de par leur histoire et l'importance accordée aux relations avec la Franche-Comté. Ainsi, le Canton du Jura est très impliqué dans la coopération, avec un office dédié et une stratégie clairement établie. Le Canton de Neuchâtel pourrait gagner à renforcer sa vision stratégique à la mesure des interactions fonctionnelles qui le lient à la France. Le Canton de Berne n'est impliqué dans cette coopération qu'à travers le Jura bernois et le Seeland, et se positionne favorablement sur des principes de coopération, mais une réflexion plus poussée gagnerait à être produite. Enfin, le canton de Vaud, de par son ouverture vers le Bassin lémanique, a développé des relations plus étroites avec Rhône-Alpes qu'avec la Franche-Comté.

### Coopération à l'échelle locale

La coopération à l'échelle locale présente des projets multiples, des relations plus ou moins structurées et des actions qui restent méconnues des autres territoires et des échelons supérieurs.

**L'Agglomération urbaine du Doubs** (projet de structure juridique commune sous la forme d'un Groupement local de coopération transfrontalière) et le **projet de structuration transfrontalière de deux parcs naturels autour du Doubs** apparaissent comme des projets de coopération intégrée, avec des acteurs techniques et politiques qui échangent en continu, comme l'illustre le poste d'une chargée de mission partageant son temps entre le Pays horloger et le Parc du Doubs. Sur ces deux projets, la dynamique de coopération est lancée, mais il convient d'intensifier la coopération par des projets qui se concrétisent. Au sein de l'Arc jurassien, ces deux territoires transfrontaliers figurent parmi les plus avancés.

Entre le **périmètre de l'Aire urbaine et le Canton du Jura**, la coopération revêt un caractère plus institutionnalisé, avec la signature de nombreuses conventions de coopération. Ces conventions permettent la mise en place d'un cadre à la coopération, mais la traduction en termes de projets est à intensifier. Les projets de ce territoire, contrairement au reste de l'Arc jurassien, concernent souvent des actions culturelles. Le transport est également une thématique importante, via la ligne ferrée Belfort-Delle, reliant le Canton du Jura au TGV et de nombreux autres actions en projet dans ce domaine. La coopération en matière d'urgences médicales permet également d'imaginer plus de synergies entre les services de santé dans cette zone.

L'Aire **Mont d'Or – Chasseron** se présente comme une zone où la coopération est à intensifier : les élus se connaissent à travers des groupes de travail, les techniciens un peu moins. Les actions restent limitées, définies par un principe de « politique des petits pas », selon certains élus français. Le projet de Route de l'Absinthe a bien fonctionné et les modalités d'une coopération plus poussée, potentiellement dans ce domaine, sont encore à définir.

Dans la zone du **Haut-Jura et du Jura vaudois**, la coopération est très ponctuelle, avec quelques interactions touristiques liées au domaine skiable commun ou la construction d'une liaison très haut débit. Le territoire, plus rural, connaît cependant des échanges croissants, notamment liés aux pratiques de loisirs des travailleurs frontaliers. La mobilité est un enjeu de coopération, liée au travail frontalier. Le potentiel le plus important est la coopération entre les deux PNR, qui est actuellement ponctuelle, mais qui pourrait gagner à s'intensifier sur les compétences communes des parcs.

Enfin, une convention de coopération a été conclue entre le Grand Besançon et La Chaux-de-Fonds. Plus largement, la **coopération urbaine** au sein de l'Arc jurassien présente un potentiel important, notamment entre le Réseau des villes de l'Arc jurassien, le Grand Besançon et l'Aire urbaine, en profitant des compétences techniques plus nombreuses dans ces structures (et incluant les agences d'urbanisme côté français) et sur des échanges en matière de fonctions urbaines et complémentarité des équipements structurants métropolitains entre les agglomérations de part et d'autre de la frontière, complémentarité urbain-rural dans un territoire à forte image rurale, réflexion sur les questions relatives à la gestion de l'espace urbain et à la planification spatiale

## **5. BILAN : UNE COOPERATION DE L'ARC JURASSIEN, CLOISONNEE, MECONNUE, TRES CENTREE SUR QUELQUES DOMAINES-CLES ET DONT LA GOUVERNANCE EST A AMELIORER**

---

### **Une frontière culturelle paradoxale**

- En dépit d'une langue partagée, des identités bien distinctes et de nombreux clivages culturels influençant la nature de la coopération. Des perceptions réciproques pas toujours très positives et pas toujours fondées sur une expérience concrète de l'autre.
- Un assèchement progressif de la relation humaine transfrontalière et une focalisation sur des relations fonctionnelles (emploi, commerce) ne laissant que peu d'occasions aux populations de se connaître, s'apprécier et de passer un temps ensemble, en dépit des quelques « signaux faibles » positifs.
- Une évolution politique européenne et des rapports globaux UE/Suisse venus interférer dans la relation de proximité transfrontalière franco-suisse

### **Une coopération focalisée sur quelques thématiques, pragmatique, à laquelle il manque une vision d'ensemble**

- Des contraintes administratives spécifiques, imposées par la Confédération helvétique dans le financement de la coopération transfrontalière (critères fixés en fonction de la Loi sur la Politique Régionale) qui a progressivement entraîné une concentration thématique sans équivalent dans les autres programmes de coopération transfrontalière en délaissant des thématiques territoriales habituelles (culture, environnement, services) Des thématiques de coopération (économie, emploi, formation professionnelle ...) qui ont mobilisé beaucoup d'énergie et de moyens au détriment des problématiques liées aux services à la population, et aux questions culturelles, sans lesquelles aucune coopération transfrontalière ne peut perdurer, faute d'un socle culturel et citoyen.
- Une coopération fonctionnaliste sans vision d'ensemble stratégique et peu organisée.

### **Un cloisonnement marqué tant en interne qu'entre différents échelons d'acteurs engagés dans la coopération transfrontalière côté français, doublé d'une méconnaissance réciproque transfrontalière.**

- Cloisonnement entre les différents niveaux de collectivités locales (en Franche-Comté) en transfrontalier avec forte méconnaissance de ce qui est réalisé à une échelle infra ou supra. Absence de vision d'ensemble du contexte transfrontalier territorial global dans lequel s'insère une action particulière. Méconnaissance de ce qui est mené dans le territoire directement voisin.
- Absence de coordination entre services des collectivités sur le transfrontalier.
- Un manque d'ingénierie, un saupoudrage des moyens humains et une absence de mutualisation de ces moyens humains
- De manière générale, identification peu fréquente d'interlocuteurs de l'autre côté de la frontière. Peu de groupes de travail structurés en transfrontalier. Interactions techniques transfrontalières ponctuelles (territoires restreints, thématiques pointues).

### **Une dynamique transfrontalière difficilement visible depuis l'extérieur**

- Peu de communication politique et technique sur le transfrontalier ; pas de mise en réseau avec d'autres espaces transfrontaliers (francophones / de moyenne montagne / industriels / ruraux); peu de liens avec les régions françaises voisines qui travaillent avec la Suisse (Alsace<sup>1</sup>, Rhône Alpes). Un manque de relais en direction des pouvoirs centraux français.
- Côté suisse, notoriété forte des métropoles bâloise et genevoise et de l'Arc lémanique qui mobilisent financements, médias et attention de la Confédération, face à un Arc jurassien de moindre importance.

### **La CTJ : une structure aux limites d'utilisation de son modèle, confrontée à des enjeux de refonte de son fonctionnement et de sa gouvernance**

- Des moyens d'ingénierie dévolus à la coordination et à l'animation, très limités et parfois non capitalisés. Un éparpillement des moyens qui nuit à la continuité des projets. Côté français, manque de transversalité sur le transfrontalier au sein même des institutions partenaires de la CTJ.
- Une structure tricéphale atypique dans le paysage des instances de gouvernance transfrontalière, qui associe l'Etat.

- Un fonctionnement peu lisible, très centralisé (positionnement dominant de la Région, tensions avec certaines collectivités et certains territoires); un discours peu audible (notamment auprès des populations et de la société civile). Une communication trop institutionnelle.
- Côté suisse, un **arcjurassien.ch** parmi de très nombreuses autres structures intercantionales; intérêt fluctuant des cantons sur les questions transfrontalières.
- Une faible capitalisation des études menées et un lien techniciens-décideurs politiques à améliorer, côté français comme suisse. Une faible appropriation par le politique des travaux techniques menés (exemple de l'OSTAJ).
- Une absence de vision stratégique transfrontalière de moyen terme.
- Peu de relations la CTJ avec les autres grandes structures de coopération transfrontalière de niveau interrégional (CRFG, Conseil du Léman,...) ou métropolitain (Grand Genève, région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur,...).